

ADSEA 42

SERVICE EDUCATIF DE MILIEU OUVERT (SEMO)

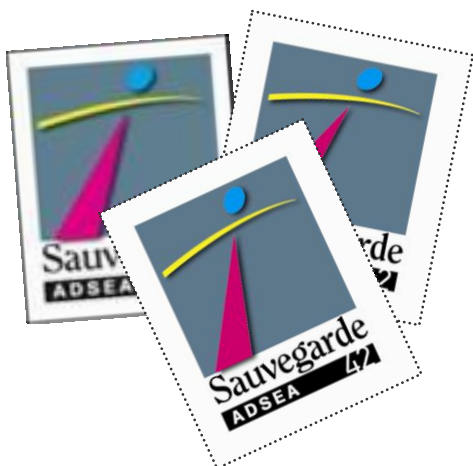
SEMO St Etienne-GOP
94 rue G. Péri – 42100 ST-ETIENNE
Tél. : 04 77 25 30 34
Fax : 04 77 47 70 55
Email : siesi.segop@adsea42.org

SEMO Roanne-Forez
94 rue G. Péri – 42100 ST-ETIENNE
Tél. : 04 77 47 19 98
Fax : 04 77 37 90 62
Email : siesi.roanneforez@adsea42.org









*Construire avec les jeunes d'aujourd'hui
le monde de demain*

Sauvegarde
ADSEA 42



**RAPPORT
D'ACTIVITE
2012**

Sommaire

 INTRODUCTION	Page 5 à 6
 L'AEMO et L'AED	Page 6 à 9
 LES DISPOSITIFS DU MILIEU OUVERT <ul style="list-style-type: none">- Mère Enfant Goutelas- Ados en difficulté- Accompagnement à la scolarité- Entr'Eux temps	Page 9 à 15
 L'INVESTIGATION <ul style="list-style-type: none">- La mesure Judiciaire d'Investigation Educative	Page 15 à 18
 LES PRESTATION SOCIALES <ul style="list-style-type: none">- L'ASIJED- RELIER	Page 18 à 22
 PROJETS ET PERSPECTIVES	Page 22 à 23

SEM O

SERVICES EDUCATIF de MILIEU OUVERT

Directeurs : Brigitte ABGRALL

Maurice MICHEL

1. INTRODUCTION

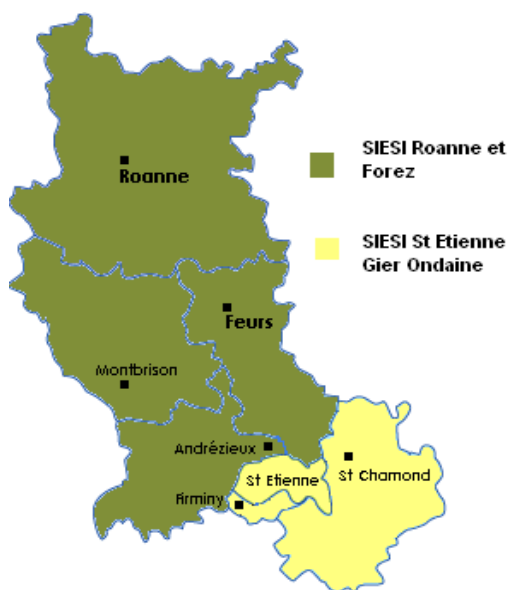
Sauvegarde 42 décide de son organisation en pôles à compter de mai 2012. Le pôle Milieu Ouvert fait l'objet d'une disposition transitoire maintenant les deux services dans leur fonctionnement antérieur jusqu'à l'automne 2013 :

- Le service **ROANNE-FOREZ** géré par B. ABGRALL
- Le service **St-ETIENNE-GIER-ONDAINE-PILAT** géré par M. MICHEL

La dernière année du Contrat d'Objectif et de Moyen voit se concrétiser le retour du service de milieu ouvert à son habilitation à savoir 2 212 mineurs en continu. Les contraintes et restrictions budgétaires dans un contexte départemental en mouvance créés de fortes interpellations sur nos dispositifs ; nous avons cependant, aux côtés des autres établissements de l'association, poursuivi nos efforts en direction de projets et d'innovations.

Le présent rapport d'activité rend compte pour l'année 2012 des réorganisations engagées et de l'évolution des pratiques.

L'ORGANISATION du SEMO



12 équipes de protection de l'enfance + 1 insertion

- 2** Directeurs ; **11** chefs de service
- 2** secrétaires de direction ; **1** secrétaire de gestion
- 16** agents administratifs
- 108** travailleurs sociaux (AS et ES)
- 13** psychologues et **3** psychiatres

2. L'AEMO et l'AED

Dans le cadre de la protection de l'enfance, le service exerce deux mesures à domicile de soutien à la parentalité qui sont :

- **La mesure d' AEMO**

Cette mesure de protection du mineur est ordonnée par un Juge des Enfants. Il s'agit, dans le respect des prérogatives des parents, détenteurs de l'autorité parentale, de veiller à l'évolution d'un enfant pour lequel des éléments de danger (relatifs à sa santé, sa sécurité, ses conditions d'éducation) ont été signalés, et d'en rendre compte. L'AEMO s'exerce dans le milieu naturel de l'enfant, et vise à la disparition du danger et/ou à une prise de conscience suffisante des parents pour qu'un travail de soutien puisse s'organiser dans le cadre administratif. Le travailleur social s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire pour construire une action adaptée au contexte de chaque famille en proposant des entretiens et un accompagnement en lien éventuellement avec d'autres partenaires.

- **La mesure d' AED**

L'Aide Educative à Domicile est une mesure de prévention qui intervient sur sollicitation des père et mère d'un ou plusieurs enfants, afin de les soutenir dans leur fonction parentale. C'est le Conseil Général, via l'Inspecteur Protection des Personnes, qui accorde la mise en œuvre d'une telle intervention qui n'exclut pas l'existence d'un danger pour l'enfant, mais mise sur la conscience qu'en ont les parents et leur démarche volontaire pour demander de l'aide et accepter de faire évoluer la situation de l'enfant. Le travailleur social s'attache à respecter le rythme d'évolution de la famille, à soutenir et développer ses capacités de changements.

- **Capacité autorisée** : Elle est déterminée globalement pour l'ensemble des mesures administratives et judiciaires dans [une habilitation à 2 212 mineurs](#).

- **Norme de prise en charge** : **28 mineurs par ETP** (assistants sociaux ou éducateurs spécialisés) pour les AEMO comme les AED.

Analyse de l'activité

Durant cette année de transition du CPOM, nous avons stabilisé la baisse progressive des accompagnements passant d'une moyenne/jour de 2 225 à 2 216 mineurs.

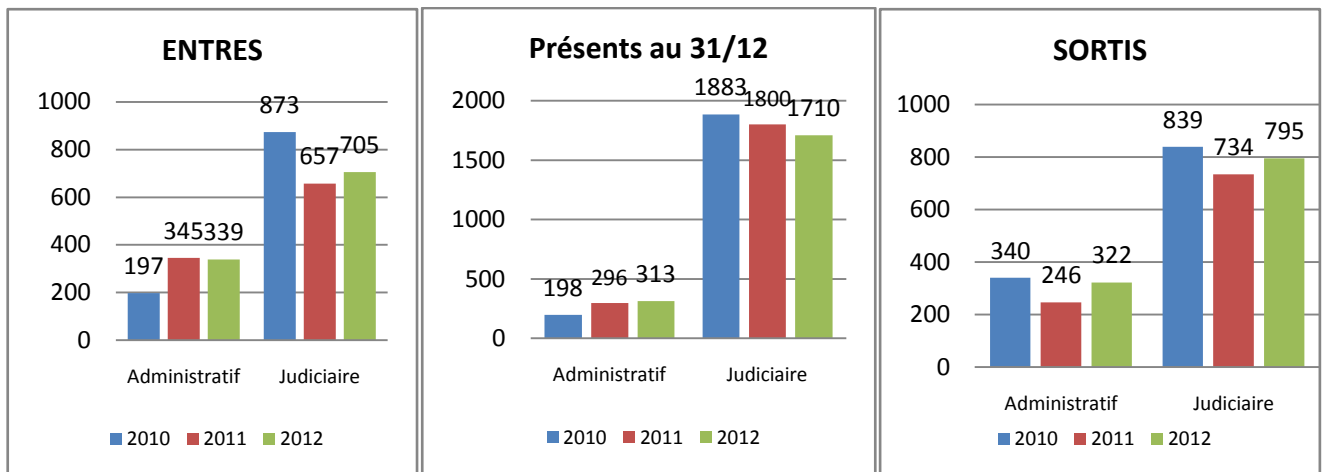
Si nous sommes bien revenus à notre niveau d'habilitation, nous avons encore été très fortement sollicités pour l'exercice des mesures d'AEMO ; toutefois, le niveau des AED en moyenne de 15% est à nouveau en progression.

Les mesures exercées sur délégation de compétence de magistrats d'autres départements représentent en 2012 : 1,31% de l'activité globale et accusent une légère baisse déjà constatée sur la fin 2011.

	2010	%	2011	%	2012	%
AEMO	2014	86.5%	1947	87.5%	1885	85%
AED	294	12.6%	262	11.8%	331	14.96%
PJM	20	0.9%	17	0.7%	8	0.4%
Total mineurs	2328		2225		2216	

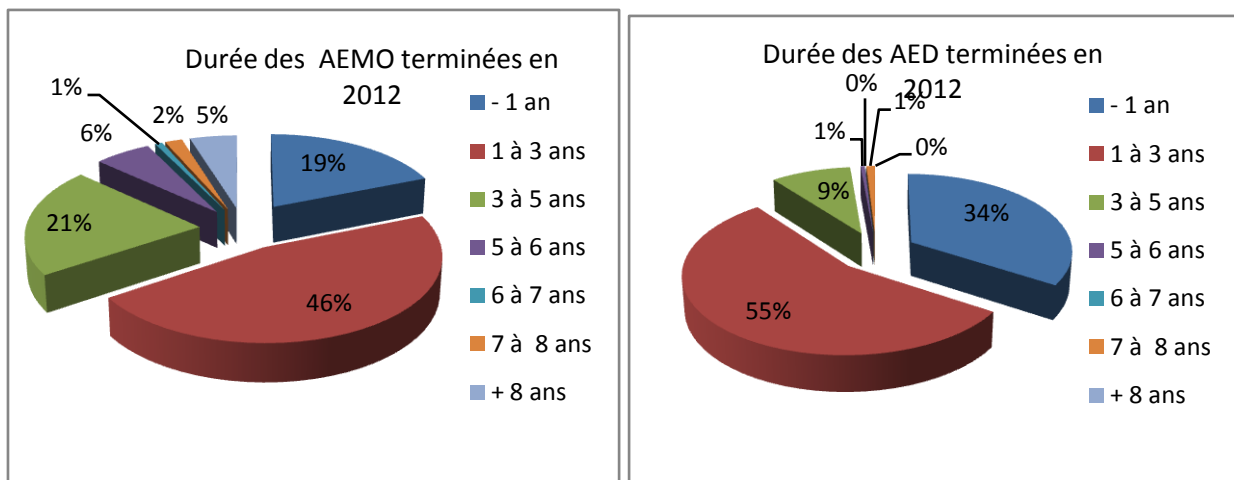
Alors qu'il était à la hausse depuis 3 ans, cette année le **pourcentage de l'activité judiciaire s'infléchit** et le niveau d'AED remonte à 15% de l'activité globale.

L'arrêt total des prises en charge jeunes majeurs dans le cadre judiciaire au 23 janvier 2012 marque pour le service la disparition de la mesure PJM.



Globalement on observe une augmentation des entrées et des sorties et de manière visible une hausse des prises en charge administratives au dépend des mesures judiciaires.

Durée des mesures



On constate en 2012 une nette diminution de la durée des mesures dans le **cadre judiciaire** :

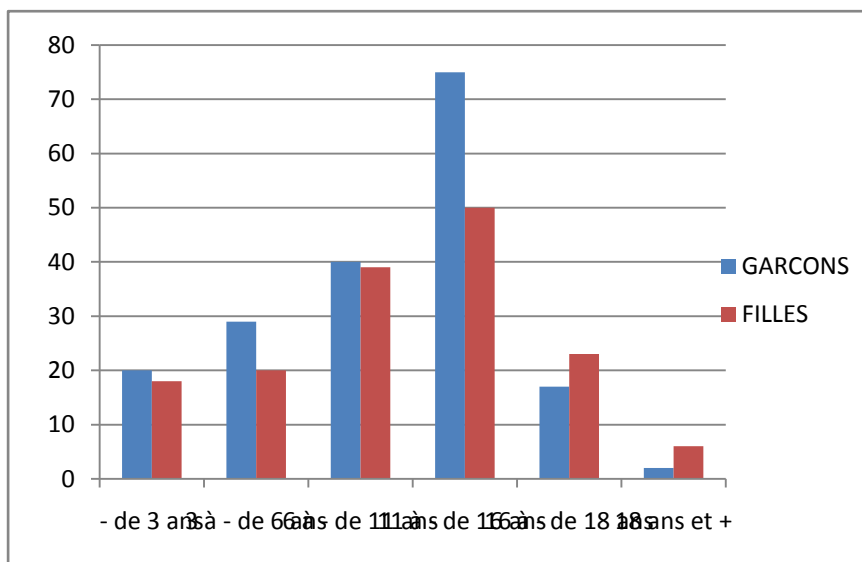
- Les moins d' 1 an plus nombreuses passent de 16 à 19%.
- De 1 à 3 ans diminuent de 52 à 46%.
- La tranche + de 5ans reste stable à 14%.

Dans le **cadre administratif** :

- Le nombre de mesures de moins d' 1 an augmentent de 32 à 34%.
- Les AED de + de 3 ans diminuent de 9%.
- La durée de 1 à 3 ans représente 55% des accompagnements.

Caractéristiques du public accueilli

La répartition par sexe dans les mesures judiciaires comme administratives reste identique à l'an dernier : 46 % de filles et 54 % de garçons



Les tranches d'âge nous permettent de constater :

- Les enfants de **moins de 11 ans** représentent 57 % des AEMO et 49 % des AED,
- Les jeunes **entre 11 et 16 ans** constituent encore 33 % des AEMO et 37 % des AED,
- **Les filles de + de 16 ans** sont majoritaires dans nos accompagnements.

Éléments forts de l'année écoulée

Dans le précédent rapport d'activité nous soulignons les ajustements engendrés par la recomposition du SIESI en deux services. Depuis, l'association a annoncé sa réorganisation en Pôles et le service de Milieu Ouvert a dû adapter ses évolutions dans ce sens. Marquer son appartenance à un même pôle relève de la cohérence pour les professionnels qui, à partir de territoires d'intervention différents, défendent une même qualité d'intervention.

Nous avons donc poursuivi sur l'année 2012 l'harmonisation des pratiques, la rationalisation des procédures, et la standardisation des documents supports.

Engagés dans la mise en place du logiciel de gestion des usagers, nous avons pu rendre courante la saisie des données et leur utilisation. Ce chantier a mobilisé sur l'année 2012 le secrétariat et les cadres de chaque équipe, dans un travail de coordination qu'il reste à étendre sur l'ensemble des professionnels et leurs activités administratives.

La solidarité dans et inter-équipes a favorisé les relais auprès de familles dont les problématiques ne cessent d'évoluer. Pour faire face, les professionnels du milieu ouvert ont participé au cours de l'année 2012 à des formations collectives visant au renforcement de leurs compétences. Ces formations portaient sur des thèmes divers tels que les conflits conjugaux, le travail avec les pathologies psychiques, l'autorité parentale. Ces temps collectifs permettent la réflexion croisée sur les pratiques éducatives.

Travailler avec les partenaires locaux ou institutionnels reste une priorité pour laquelle nous avons poursuivi notre participation à différentes commissions ou groupes de transversaux. Quatre chefs de service participent encore au côté du Conseil Général aux commissions Alternative au Placement. La coordination favorise les complémentarités, les prises en charges y gagnent en pertinence et l'utilisateur, donc, en qualité de service.

En 2012, nous avons participé à la construction d'un colloque inter-associatif sur le partenariat en Milieu Ouvert auprès de cinq autres associations. Nous mesurons aujourd'hui les bénéfices de cette initiative en termes d'amélioration de nos collaborations et de connaissance de nos différentes missions de protection de l'enfance.

L'année 2012 voit naître le premier rapport d'évaluation interne associatif. A partir des principaux constats nous avons formulé des pistes d'amélioration de nos pratiques. Pour le milieu ouvert le plan prévoit de : développer la pratique du DIPEC ; assurer la continuité de l'intervention ; garantir les propositions d'orientation et recueillir l'avis des familles sur l'intervention. Ces pistes seront à exploiter pour répondre dans les temps à l'exigence d'évaluation externe.

En termes de mouvement du personnel, à noter le départ à la retraite de deux chefs de service et la mutation d'une secrétaire de direction vers un établissement Sauvegarde.

Trois administrateurs relais issus du conseil d'administration de Sauvegarde 42 pour le SEMO, déjà impliqués dans l'association comme bénévoles, ont participé tout au long de l'année à des temps de rencontre avec les cadres du service pour devenir les porteurs à l'interne comme à l'externe de nos préoccupations de terrain.

3. Dispositifs spécifiques

Les dispositifs spécifiques sont des interventions identifiées venant renforcer la mesure éducative et bénéficiant d'une reconnaissance budgétaire particulière. Ces actions concernant un petit nombre d'enfants s'élaborent en initiatives originales qui trouvent leur place à l'articulation des dispositifs de droit commun et des mesures de protection des mineurs en danger.

Nous avons expérimenté tout au long de 2012 un nouveau dispositif offrant à des enfants du service des liens structurant avec des Familles Accueillantes, ce dispositif est aujourd'hui pérennisé.

" MERE ENFANT " - Chef de service référent : Solange MARTINIER puis Carol DE SIQUEIRA

SENS DE L'INTERVENTION

Ce dispositif a pour objectif de travailler sur le lien mère-enfant, lien souvent fragile et complexe au regard du contexte familial (présence du père, séparation, placement des autres enfants, premier enfant...) et social (précarité).

Pour les mères, ce dispositif permet de partager avec d'autres leur vécu autour de la maternité et plus largement leur expérience d'être parent, ainsi que d'échanger sur la place des pères.

L'équipe veille à être dans une position d'écoute, à la fois contenant et bienveillante qui favorise la confiance. Ce dispositif sécurisant permet aux mères de développer leur potentialité. Les mères constatent alors l'évolution de leur enfant dans ses compétences et dans son rapport aux autres.

Pour les enfants, ces temps à Goutelas permettent de réintroduire symboliquement la place du père à travers le cadre contenant, les règles posées ainsi que la présence des travailleurs sociaux. Ces enfants se retrouvent, en prenant conscience de leurs capacités dans le respect de leur place.

Pour les pères, c'est l'occasion de découvrir tout l'intérêt de leur place auprès de l'enfant par l'intermédiaire de rencontres régulières avec les travailleurs sociaux, mais aussi en les incitant à venir accompagner leurs enfants et les mères à Goutelas.

PUBLIC CONCERNE : 6 mères et 6 enfants. Au sortir du dispositif, les enfants doivent avoir environ 3 ans, sont donc concernés les enfants de moins de 2 ans à 2 ans révolus maximum.

6 regroupements de janvier à décembre : un regroupement d'une seule journée en septembre du fait du désengagement du Conseil général quant à la mise à disposition d'une infirmière puéricultrice.

L'intégration du dispositif se déroule en 4 temps :

Première demande du TS référent → Entretien équipe Goutelas / TS référent → Entretien avec la famille → Mise en place du dispositif. Pour l'année 2012, le dispositif Goutelas a été sollicité 11 fois :

- Sur ces 11 demandes,
 - 2 ont abouti sur l'intégration du dispositif dès 2012,
 - 2 aboutiront sur une intégration en 2013,
 - 1 est en attente de signature d'AED.
 - Donc sur 11 demandes 5 ont abouti favorablement.
- Sur les 6 demandes non abouties ;
 - 1 n'a pas eu de suite du fait d'un placement
 - 2 n'ont pas eu de suite après le premier entretien avec le travailleur social référent
 - 2 ont vu les demandes annulées par les travailleurs sociaux référents
 - 1 n'a pas eu de suite du fait que la mère de famille a demandé la fin de l'AED.

6 regroupements de janvier à septembre : L'intégration du dispositif se fait tout au long de l'année, d'où un nombre fluctuant de mère-enfants au cours de l'année civile. De janvier à mai 4 couples mère-enfant ; de juin à septembre 6 couples mère-enfant ; décembre 4 couples mère-enfant.

Sur les 11 demandes, 8 sont des usagers avec AEMO, 3 sont des usagers avec AED.

L'équipe : Sous la responsabilité du Directeur du SIESI SEGOP, l'équipe se compose de deux travailleurs sociaux de la Sauvegarde, d'une puéricultrice, d'un psychologue, d'une secrétaire et d'un Chef de Service.

Une réunion par mois : partagée en un temps institutionnel et un temps pour une APE avec un psychanalyste intervenant extérieur. Séances de travail : avec les partenaires à l'origine de la mesure ; Entretiens avec les familles et l'enfant ; Présentation du dispositif aux différents services et partenaires ; Groupe de soutien 3 fois par an.

Points forts

- La transmission : L'accueil qui est fait à celles qui arrivent pour le premier regroupement par le collectif. Les mères ont à cœur de transmettre aux nouvelles arrivantes le déroulé des séjours, le cadre fixé, ainsi que les règles de vie. Le rituel du dernier regroupement : lorsqu'une prise en charge se termine pour un enfant et sa mère, ce départ est marqué par la retranscription des moments forts des accueils (photos – petites phrases...) qui laissera une trace de cet accompagnement.
- Les intervenants extérieurs : plusieurs interventions ont eu lieu à Goutelas, EOC a participé à 3 séances en proposant de faire découvrir la musique et les instruments. Une conteuse est venue raconter des histoires avec le soutien de livres pour enfants. Deux sages-femmes sont intervenues pour dialoguer avec les mères à partir de questions personnelles.
- Le partage du quotidien : vivre ensemble pendant 2 jours ½ en prenant le temps de s'occuper de soi, de son enfant, de s'appuyer sur les travailleurs sociaux présents et à l'écoute, tout en rencontrant les autres mères et enfants.
- La disponibilité du psychologue 2 heures les jeudis et vendredis permet au groupe d'aborder des sujets personnels pendant que leurs enfants sont confiés à l'équipe.

- Entre les regroupements, grâce à ces séjours, le travail d'AEMO peut se tisser d'une manière authentique où les difficultés peuvent être abordées sans crainte et les potentiels maternels et paternels mis en lumière.

Points et perspectives

- Rendre plus lisible le travail sur la parentalité et notamment la place des pères.
- Mettre Goutelas au service de la prévention précoce du lien mères-enfants en réfléchissant les articulations possibles avec la PMI, le secteur.
- Repenser les collaborations entre le service PMI du Conseil Général et notre dispositif pour palier le départ d'une puéricultrice de secteur investie dans les accompagnements de droit commun.
- Nouvelle formalisation du projet Goutelas et des plaquettes de présentation.

"ADOS EN DIFFICULTE" - Chef de service référent : CHAUSSE Bruno

Sens de l'intervention :

Il s'agit d'une mesure « spécifique » d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ou d'Aide Educative à Domicile (AED) renforcée qui s'articule autour :

- D'un accompagnement individuel auprès d'adolescents.
- De la constitution d'un groupe appelé « Groupe Ados ».
- De l'organisation de temps collectifs pour les adolescents concernés.
- De séjours en familles accueillantes.

Cette mesure éducative renforcée concerne des adolescents garçons et filles qui se trouvent en situation (ou en risque) de « décrochage », de marginalisation sociale, et en grande difficulté de séparation. Leur scolarité est mise à mal ou interrompue et leurs relations avec leurs parents et le monde extérieur sont souvent inadaptées et source de conflits et de souffrance.

Notre projet a pour objectif premier de les « raccrocher » à une vie sociale, scolaire ou professionnelle durable, en prenant en compte leurs problématiques dans la relation à l'autre et à l'exigence sociale.

Notre action repose sur le principe de rencontres individuelles régulières, relayé par des temps collectifs « Groupe Ados » encadrés par plusieurs adultes et par des temps de « séparations » avec leur milieu ordinaire.

Le public concerné :

- Capacité autorisée : 9 adolescents de 13 à 18 ans.
- Les candidatures: Au cours de l'année 2012 le dispositif a été sollicité pour 13 candidatures d'adolescents âgés de 13 à 18 ans.
 - Huit filles de 14/17 ans
 - Cinq garçons 13 / 17 ans
- La composition du « Groupe Ados » : Sept filles et sept garçons ont fréquenté le groupe au cours de l'année,

Sept adolescents ont intégré le dispositif au cours de l'année 2012 tandis que sept ont bénéficié de la poursuite d'une mesure renforcée prononcée en 2011.

- Types de mesures : Tous les adolescents qui ont fréquenté le groupe cette année bénéficiaient d'une mesure judiciaire, pour une situation, la décision émanait de la Cour d'appel de Lyon suite à un échec de placement.
- Situations familiales des adolescents
 - Quatre seulement vivent avec leurs deux parents
 - Huit vivent avec leur mère, un avec son père
 - Une vit avec ses grands parents.
- Evolution de la situation des adolescents sortis au terme de la mesure

A leur arrivée dans le dispositif, 10 adolescents sur 14 étaient soit déscolarisés, soit en grande difficulté avec l'école. Une majorité connaissait des difficultés de relation avec les autres (adultes ou pairs) entraînant de vrais soucis d'intégration voir d'isolement complet.

La mesure éducative renforcée a permis le déblocage ou l'évolution positive de la majorité des situations :

- Cinq adolescents ont intégré ou repris une activité (collège, MFR, ITEP, L'Escale).
- Trois ont poursuivi leur parcours scolaire, leurs difficultés ne se situant pas prioritairement dans leur assiduité scolaire
- Deux ont engagé un apprentissage, une autre a été accompagnée vers la MDPH et bénéficie d'une formation adaptée pour adultes.
- Trois adolescentes ont été placées, dont une en CER.

L'équipe d'intervenants :

L'équipe éducative est composée de 3 travailleurs sociaux (2 femmes, un homme) appartenant à leurs équipes respectives de milieu ouvert et bénéficiant d'une décharge partielle de leur activité pour intervenir sur le groupe ados. L'équipe est restée stable en 2012.

Les éléments forts de l'année écoulée :

- L'année 2012 a été marquée par une forte sollicitation du Groupe Ados (13 candidatures), certaines n'ont pu aboutir par faute de places disponibles, pour d'autres le magistrat n'a pas suivi la proposition du service éducatif.
- La poursuite de l'atelier Théâtre mis en place à partir de 2008. Cet atelier est animé par un comédien professionnel. Cette activité a eu lieu le mercredi après midi, pendant 2 heures dans les locaux du théâtre de Beaulieu.
- Les séjours en familles accueillantes offrent à certains jeunes une possibilité d'ouverture dans un contexte familial et social différent du leur et leur permettent d'expérimenter la séparation souvent problématique avec leur famille. Cette année, trois adolescents ont bénéficié des séjours en famille accueillantes à raison de 6 week-ends dans l'année de janvier à juillet 2012.

Les projets et perspectives

- Poursuivre la collaboration avec les familles de parrainage d'Alternative en route depuis cette année.
- Poursuivre le travail à deux et développer encore plus de complémentarité avec les collègues de milieu ouvert qui nous sollicitent en soutien.
- Recenser dans le cadre du milieu ouvert, les situations d'adolescents susceptibles de bénéficier d'un accompagnement spécifique type « groupe ados » et impulser d'autres expérimentations.

Tous les adolescents qui ont fréquenté le groupe cette année bénéficiaient d'une mesure judiciaire, une candidature « AED » nous est parvenue mais l'orientation n'a pas été retenue par l'inspecteur protection des personnes après la rencontre avec la famille.

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE - Chef de service référent : MUNCH Jean-Michel

Le dispositif Accompagnement à la Scolarité fonctionne sur le rythme des années scolaires et s'adresse aux enfants bénéficiant d'une mesure éducative administrative ou judiciaire sur l'arrondissement de St Etienne. Il est proposé pour permettre à des mineurs d'aborder leur scolarité de manière plus positive et leur éviter les phénomènes de décrochage et de rupture scolaire. L'intervention vient aussi en soutien aux parents par rapport à la scolarité de leur enfant.

Les objectifs de l'accompagnement:

- Soutenir les enfants dans l'organisation de leur travail extra- scolaire.
- Etre à leurs côtés pour les aider à prendre ou reprendre confiance en eux.
- Leur permettre de (re)trouver le désir et le plaisir d'apprendre.
- Les aider avec leurs parents à se réconcilier avec le système scolaire.

Avec l'expérience, nous pouvons dire que ces objectifs sont tout aussi importants que la performance scolaire. Pour les mettre en œuvre nous prôtons un soutien toujours individuel, un rythme régulier (une séance d'une heure chaque semaine, toujours le même jour à la même heure, par la même personne), et l'implication des parents avec le soutien du travailleur social responsable de la mesure éducative.

Le public :

Prioritairement des enfants scolarisés en CP, CE1, CM2, 6^{ème} car ces classes sont importantes pour les apprentissages et la réussite d'un parcours scolaire.

Notre capacité de prise en charge varie chaque année selon le nombre de bénévoles que nous arrivons à mobiliser à nos côtés.

Pour l'année 2010-2011, ce sont 44 mineurs qui ont pu bénéficier d'un accompagnement sur les 79 candidatures présentées par les travailleurs sociaux du service.

Les mineurs accompagnés : 44 mineurs suivis

- 24 par les trois salariés et 20 par des bénévoles,
- 24 scolarisés en primaire, 18 scolarisés au collège et 2 scolarisés au lycée

L'équipe :

Elle était composée cette année de :

- 3 salariés à temps partiel soit 1.6 ETP. L'une d'entre elle assume une fonction de coordinatrice notamment en direction des bénévoles.
- 7 bénévoles (6 retraités et 1 jeune professionnel) qui travaillent avec nous sur la durée.
- 6 étudiantes bénévoles qui souhaitaient orienter leur projet professionnel vers les carrières sociales. Cette expérience leur a permis d'être en lien avec des Travailleurs sociaux et avec un ou des enfants qui sont par ailleurs suivis dans le cadre d'une mesure éducative.

Pour mémoire seuls les professionnels interviennent au domicile des enfants. Les bénévoles expérimentés interviennent dans nos locaux ou des structures institutionnelles de quartier. Par contre les jeunes bénévoles interviennent uniquement dans nos locaux.

Eléments forts de l'année écoulée :

- Reconduction de l'action : « *Sensibilisation des enfants à la culture par le son, l'image, le mouvement* » en collaboration avec le centre National de Création Musicale (GRAME). Cette année 10 enfants ont pu faire l'expérience de cette rencontre avec les artistes et s'exprimer grâce au son, à l'image et au mouvement. Un DVD a été réalisé à partir des enregistrements sonores et des images collectées au cours des différents ateliers. Les parents ont exprimé leur intérêt pour le résultat de ce travail qui leur a été présenté lors d'une rencontre et leur a permis de découvrir leurs enfants sous un jour différent.
- Présentation de l'action des bénévoles à l'Assemblée Générale de l'association. Suite à un travail collectif, un bénévole retraité et une étudiante ont permis par leurs témoignages de donner à voir le sens de leurs interventions et l'intérêt pour les enfants.
- Présentation du projet et échanges avec les différentes équipes éducatives du service. Cette séance de travail a permis d'apporter des précisions sur le contenu du projet, d'entendre les remarques des collègues « utilisateurs » et de réfléchir ensemble à la question de la scolarité.

Projets et perspectives :

- Poursuivre nos accompagnements individuels centrés sur les besoins de l'enfant.
- Envisager l'extension de nos interventions sur l'ensemble des territoires du service.
- Etudier la possibilité de développer l'équipe en accueillant des jeunes dans le cadre du service civique
- Mobiliser nos énergies pour recruter de nouveaux bénévoles et les soutenir dans leur action à nos côtés.

ENTR'EUX TEMPS - Chef de service référent : Laurence RODRIGUEZ

Le dispositif Entr'eux temps fonctionne toute l'année et s'adresse aux enfants bénéficiant d'une mesure administrative ou judiciaire sur l'ensemble du département de la Loire. Il s'agit d'un outil interne en partenariat avec l'association « Familles Rurales », venant renforcer la mesure éducative avec pour objectif d'offrir aux enfants des temps en familles accueillantes dans lesquels ils trouveront des repères structurants pour les aider à grandir.

Les objectifs de l'accompagnement

L'objectif majeur de cet accompagnement s'inscrit dans la prévention d'une éventuelle dégradation des conditions de prise en charge de l'enfant dans sa propre famille en proposant un accueil séquentiel.

Les parents restent acteurs de ce dispositif et leur accord est indispensable à la mise en œuvre de ce soutien éducatif.

Le public

Cet accueil s'adresse à **des enfants de 4 à 12 ans** suivis dans le cadre d'AEMO ou d'AED. Le temps de l'accueil peut se poursuivre tant que durera la mesure éducative, donc parfois au-delà des 12 ans de l'enfant. Ce dispositif peut accueillir **16 enfants** du département dans des familles résidant à une distance raisonnable du lieu d'habitation de l'enfant et ce, sur toute la durée de la mesure éducative.

L'équipe :

Elle était composée cette année de :

- 4 travailleurs sociaux à 0.20 ETP
- 1 secrétaire,
- 1 psychologue,
- 1 chef de service

Les accueils sont programmés sur l'année en alternance autour de 5 week-ends de 1 à 3 jours et 5 séjours de 3 à 10 jours.

Sur l'année 2012 le dispositif a concerné :

- **21 enfants** de 18 familles différentes ce qui représente une moyenne de 12 enfants en continu.

- **12 familles** accueillantes réparties principalement sur le centre du département mais également sur le Gier et le Roannais.

Eléments forts de l'année écoulée :

- Le groupe de soutien

Il a mission d'encourager les initiatives du dispositif en apportant des ressources extérieures. Déjà constitué au démarrage du dispositif, il est maintenu pour questionner la pertinence du dispositif à la fois dans les missions de protection de l'enfance de SAUVEGARDE 42 et dans le contenu des actions menées. Constitué de professionnels (travailleurs sociaux, cadres, psychologues...), bénévoles des deux associations (administrateurs, administrateurs relais ...), ce groupe de soutien se réunit deux fois par an et rend compte de ses propositions d'amélioration.

- Le travail avec l'association Familles Rurales

Les familles " Entr'eux temps" sont recrutées par l'association Familles Rurales mais elles rendent compte du séjour de l'enfant qu'elles accueillent au référent du dispositif dont elles reçoivent en retour soutien et conseils.

Les familles de l'association Familles Rurales n'ont pas mission d'éduquer les enfants qui leur sont confiés mais de leur offrir, sur une période de vacances ou de week-ends, de partager la vie familiale.

- Un temps fort de rencontre : le Pique-nique annuel constitue l'occasion de partager un moment de convivialité, d'échange de jeux de découverte entre les parents, leurs enfants, les familles accueillantes, les professionnels et les bénévoles.

Projets et perspectives :

Ce dispositif a fonctionné de manière expérimentale en 2012. Aujourd'hui pérennisé, il doit prendre sa place parmi les renforts des mesures éducatives. Nous avons donc un travail de communication à faire en direction des prescripteurs, des partenaires et des utilisateurs.

La diffusion d'une plaquette servira de support.

Par ailleurs nous avons à réfléchir à certaines questions comme :

- La participation des familles aux frais d'accueil.
- L'élargissement du groupe de soutien.
- La mobilisation d'un groupe de parents.

4. L'INVESTIGATION

A partir du cadre donné par la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative, le service de milieu ouvert de la Sauvegarde 42 a déterminé dans un projet de service (SIE) le contenu et les moyens de son intervention pour la mise en œuvre de la MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative).

Au regard de la diversité des situations, la nouvelle investigation peut porter sur des domaines plus ou moins étendus. La modularité de la mesure d'investigation permet alors de prendre en compte la spécificité des situations. Ainsi, la MJIE peut se décliner selon deux modalités :

- une MJIE avec du « Module de base » qui portera sur les éléments incontournables.
- une MJIE avec un ou plusieurs « Modules d'approfondissement » dont les attendus seront précisés dans l'ordonnance du magistrat.

LA MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION EDUCATIVE MJIE

Tant en matière pénale que civile, **l'objectif de la MJIE est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit** dans une démarche dynamique de recueil d'éléments, de compréhension éclairant la situation. Elle s'attache à évaluer la situation d'un mineur et à apprécier les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant ainsi que les conditions de vie et de prise en charge de l'enfant.

- **Habilitation et capacité autorisée :**

Arrêté préfectoral du 30 /07/2011

Autorisation au 13 janvier 2012 pour une durée de cinq ans portant la capacité théorique de notre service pour l'ensemble du département à **301 mesures** (mesures individuelles) par année. La capacité installée et accordée au budget 2012 était de **301** (Dossiers Famille) **MJIE** pour des investigations auprès de **374 mineurs**.

Analyse de l'activité

L'année 2012 présentait la particularité d'être une année de transition entre le passage d'une activité IOE (qui a pris fin au 30/06/2011) à une activité MJIE. Nous avons donc réalisé des investigations sous forme d'IOE pour **75 dossiers**, et de **MJIE** pour **108 dossiers**.

	IOE	MJIE	TOTAL INVESTIGATION
Nb Dossiers	75	108	183
Nb Mineurs	135	185	320
Répartition %	41%	59%	100%

Au regard de l'activité prévisionnelle arrêtée, nous constatons un déficit de 14 % sur l'activité réalisée.

La transition entre les deux prestations s'est ressentie dans la saisine des magistrats qui, en début d'année 2011, ont prononcé très peu de décision d'investigation.

- **Répartition filles et garçons**

Les Filles représentent 41.3 % (76 filles) et les Garçons 58.7 % (108 garçons) des mineurs suivis cette année.

- **Les mineurs par tranche d'âges :**

	Moins de 3ans	3 à - de 6ans	6 à - de 11ans	11 à - de 16ans	16 à - de 18ans	TOTAL
mineurs	22	29	52	66	15	184
% âges	12%	16%	28%	36%	8%	100%

Les 56 % d'investigations menées auprès des enfants de moins de 11 ans sont à rapprocher des prises en charges en AEMO sur cette même tranche d'âge.

- **Nombre de mineurs par dossier d'une même famille**

	1mineur	2 mineurs	3 mineurs	4 mineurs	5 mineurs	6 mineurs	Total
Nb Dossiers	49	33	13	8	0	1	104
Nb Mineurs	49	66	42	32	0	6	195
%	47 %	32%	12.5%	7.5%	0	1%	100 %

Par rapport à 2011 on constate une diminution des dossiers de 1 enfant et une augmentation des dossiers de familles plus nombreuses.

- **Lieu de vie des mineurs concernés**

La configuration des familles (isolées, séparées, recomposées) constitue un élément déterminant dans le travail d'investigation (multiplication des personnes et des lieux de rencontre) :

- Dans 37,5 % des Investigations les mineurs partageaient le domicile de leurs deux parents.
- Dans 52.9 % des Investigations les mineurs partageaient le domicile avec l'un des deux parents
- Dans 9,6 % des Investigations les mineurs vivaient dans un autre domicile.

Concernant les problématiques des situations pour lesquelles nous avons été missionnés :

Aux côtés des problématiques « habituelles » rappelées ci-dessous, nous constatons une demande croissante de la part des magistrats pour investiguer la dimension psychiatrique de certains mineurs ou de leurs parents. Dans ces situations, la participation d'un médecin psychiatre à l'investigation redevient alors incontournable. Mais la réduction des moyens qui nous est imposée pour cette profession et la pénurie de médecin psychiatre sur le marché de l'emploi, rendent alors difficile « parfois » le respect de cette contrainte judiciaire.

Les autres problématiques rencontrées se retrouvent d'année en année :

Ainsi chez les mineurs, les carences éducatives restent le motif le plus cité dans les ordonnances des magistrats. Viennent ensuite les troubles du comportement, l'absentéisme scolaire...

On note aussi des situations de mineurs auteurs de violences physiques et celles de mineurs victimes de violences physiques et/ou sexuelles.

Du côté parental, les conflits entre les adultes dont les enfants sont les « objets et victimes » restent les problématiques que l'on retrouve majoritairement encore cette année dans les ordonnances d'I.O.E.

Les problèmes de santé de l'un ou des deux parents (maladie...), ou les problèmes d'addictions (alcoolisme, drogue, médicaments...) **qui ne sont pas traités** et qui viennent compromettre l'équilibre et le bien-être des enfants, sont présents dans un nombre important de situations.

Enfin, les violences physiques et de maltraitance au sein de la cellule familiale se rencontrent assez régulièrement.

Éléments forts de l'année écoulée

La réforme des investigations judiciaires a abouti à la mise en œuvre des MJIE depuis le 1^{er} Janvier 2012.

Si le cadre et les grandes lignes de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative ont été posés par la circulaire, sa mise en œuvre et son appropriation par les professionnels soulèvent encore quelques questions.

Le bilan que nous sommes en train d'établir montre que des réajustements en matière d'interdisciplinarité et de modularité sont nécessaires pour que la MJIE devienne l'outil principal des juges dans les procédures d'information ou d'instruction.

Nous constatons une nouvelle fois qu'il est encore difficile de conjuguer précisément le niveau d'activité et les moyens mobilisés. Le niveau plus faible d'activité cette année trouve son explication dans les hésitations de la mise en place de cette nouvelle mesure mais les temps d'échanges avec le service public comme avec les services habilités des autres départements nous confortent dans l'idée de partager le développement de nos compétences.

5. L'INSERTION SOCIALE

Nous avons mis fin à notre intervention dans la prestation d'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) au 30 mars 2012. L'équipe Insertion a abandonné avec regret l'exercice de l'ASLL comme elle a déjà laissé celui de l'accompagnement RMI et ASI.

La mission d'insertion sociale est portée par le service de milieu ouvert sur le territoire du Roannais L'ASIJED (Accompagnement Social Individuel des Jeunes en Difficulté) se rapproche des accompagnements Jeunes Majeurs dans le cadre de la protection de l'enfance.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL DES JEUNES EN DIFFICULTE : ASIJED

Définition :

L'ASIJED s'adresse aujourd'hui à des personnes seules ou en couple, dont la problématique lourde nécessite en amont un accompagnement social global, pour favoriser un mieux être, une évolution personnelle et permettre ainsi une mobilisation efficace sur leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. Cet accompagnement a pour objectif d'appréhender des difficultés liées à une santé déficiente, une absence d'hébergement ou une situation très précaire au regard du logement, l'absence d'autonomie personnelle, ou un contexte familial ou social très handicapant.

ACTIVITE

La convention annuelle 2012 prévoyait 10 à 12 suivis simultanés.

Le nombre d'entrées a diminué cette année passant de 19 en 2011, à 12 en 2012, mais pour une activité similaire, 26 suivis pour 25 l'année précédente.

Le nombre de mois réalisés est supérieur, passant de 112 en 2011 à 137 sur l'année 2012.

<i>1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012</i>	2011	2012
Nombre de jeunes suivis dans ce dispositif	25	26
Nombre d'entrées	19	12
Nombre de sorties	16	23
Nombre de renouvellements	5	4
Nombre de suivis au 31 décembre	8	10
Nombre de mois réalisés	112	137

CARACTERISTIQUES DES JEUNES SUIVIS EN 2012

Origine des sollicitations en 2012

La mission locale est le premier prescripteur 29%

Le SSD s'inscrit dans des sollicitations fréquentes du dispositif 26%

L'ADSEA apparaît comme le prescripteur principal 22% pour les renouvellements, et pour quelques jeunes issus des mesures de protection de l'enfance.

Présentation des 26 jeunes suivis en 2012

- Profil des jeunes :

	2009	2010	2011	2012
Femmes	12	11	11	13
Hommes	6	9	14	13

En 2012, la parité homme/femme bénéficiaire du dispositif est parfaite.

- Age :

Tranches d'âge	2009	2010	2011	2012
De 18 à 20 ans	10	12	11	14
De 21 à 23 ans	5	6	12	11
De 24 à 25 ans	3	2	2	1

Le tableau comparatif des âges montre un rajeunissement du public ASIJD.
La majorité des jeunes qui sollicitent le dispositif ont moins de 20 ans.

- Leur situation au niveau Logement :

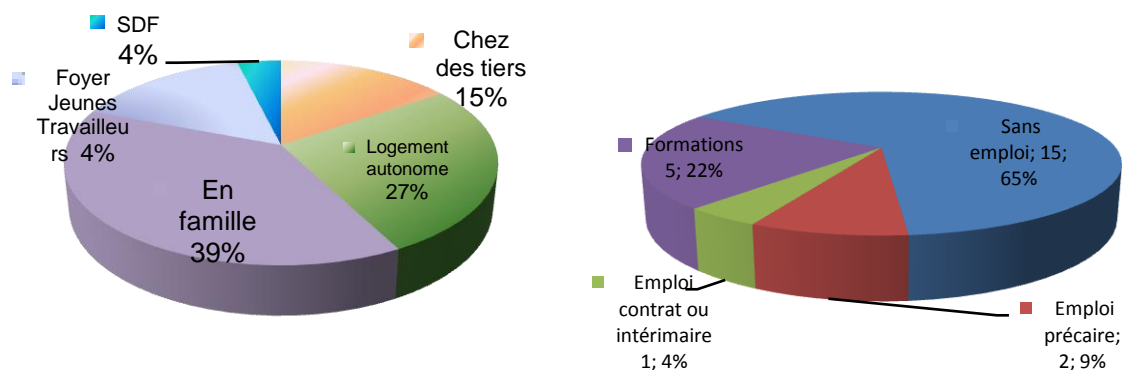
Nous notons que 15 jeunes rencontrent un problème de logement à leur entrée dans le dispositif. Ils vivent soit chez des tiers soit en famille avec le souhait de quitter le milieu familial, souvent conflictuel.

1 jeune était sans domicile,

Plusieurs vivent une vraie précarité de leur mode d'hébergement.

L'accès au logement autonome reste visible, mais il n'est pas toujours pérenne.

La plupart des jeunes n'ont aucune ressource, ce qui constitue un frein dans l'accès au logement.



Leur situation au regard de la formation ou de l'emploi

Tous les jeunes ont une histoire familiale difficile, avec des passifs conflictuels, des absences, des ruptures, un manque de prise en compte et de soutien, qui pèsent sur leur quotidien. Ils sont profondément marqués par les événements qu'ils ont pu vivre et par des structures familiales défaillantes.

De ce fait, ces jeunes sont en situation de fragilité psychologique, ce qui constitue un frein à leurs démarches d'insertion personnelle et professionnelle.

Leur absence de confiance en eux et en l'autre est à prendre en compte en priorité pour recueillir leur adhésion à une démarche d'accompagnement, en prenant le temps de faire connaissance, et en expliquant les modalités de soutien, ainsi que les liens potentiels avec les partenaires.

Quand ils sont en confiance, ces jeunes s'appuient sur l'accompagnement proposé pour nommer leurs inquiétudes, s'interroger sur leurs parcours, dire leur solitude. Ces temps d'écoute et d'échange leur permettent de prendre de la distance avec leur histoire, de se sentir à une place de sujet et ainsi de se projeter différemment dans un avenir proche.

Conclusion

Cette année, nous avons conduit notre travail d'accompagnement auprès d'un nombre de jeunes légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

Le dispositif correspond à une tranche de la population en dehors des situations d'études pour qui le parcours de l'adolescence, voire de l'enfance n'a pas été protégé, et qui se cognent à des réalités conjoncturelles (absence d'emploi, baisse des aides sociales, hausse du coût du logement ...) qui les impactent d'autant plus fortement qu'ils ne sont pas armés pour faire face à ces difficultés.

Nous avons rencontré de nombreuses situations de détresse liées à la fois à leurs parcours, leurs situations personnelles, leur isolement, leurs choix, mais aussi à leurs difficultés d'accès à l'autonomie, à l'emploi, au logement, qui créent des sentiments de découragement chez certains.

Le public ASIJED est victime d'un effet « boule de neige », qu'il faut tenter d'inverser. L'absence de formation, ou d'autonomie rend difficile l'accès à l'emploi, qui limite l'accès au travail, qui empêche l'accès à des revenus, qui freine l'accès au logement.

Notre but est de soutenir ces jeunes, en déconstruisant cette logique à partir d'une première ligne que l'on tend à modifier, en prenant en compte et en valorisant leurs compétences.

RELIER

Le dispositif RELIER est géré conjointement par Loire Prévention Suicide et SAUVEGARDE 42.

L'objectif du dispositif RELIER est la prévention de la répétition suicidaire, avec comme axe prioritaire la remise en lien du suicidant avec son entourage familial et social. Son mode d'action est l'accompagnement des suicidant ou des personnes suicidaires, en proposant d'inclure la participation de la famille, des amis, des proches importants.

Le dispositif RELIER fonctionne à partir des orientations adressées au dispositif par le service de l'Urgence psychiatrique du CHU de St Etienne.

Voici une présentation statistique des patients orientés :

En 2012, 135 patients suicidants nous ont été adressés.

36 personnes n'ont pas donné suite aux rendez-vous fixés après un contact téléphonique ; les suivis réalisés se montent à 99 personnes soit 30% de moins que l'an dernier.

	2010	2011	2012
En cours au 01/01	28	31	6
Entrées dans l'année	168	117	93
Sorties dans l'année	165	142	60
Présents au 31/12	31	6	39

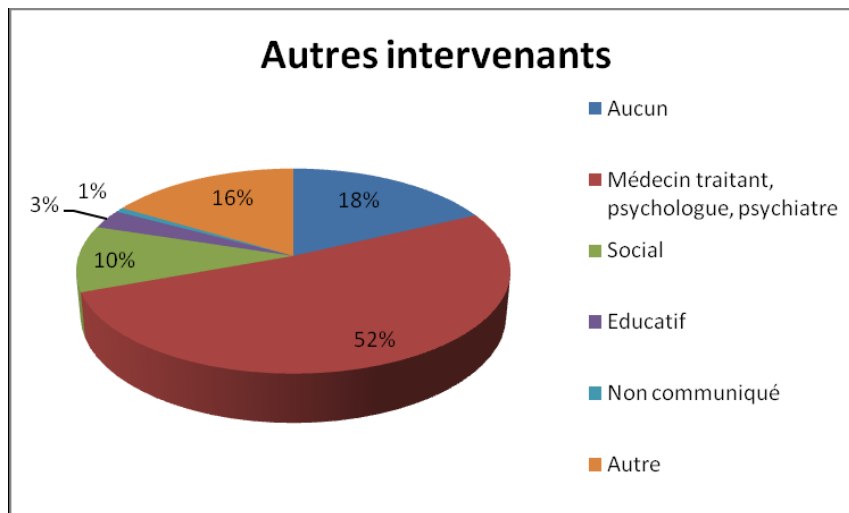
Cette baisse d'activité trouve plusieurs explications :

- Le départ de deux intervenants (psychologue et infirmier psychiatrique) en cours d'année 2011 qui a entraîné l'arrêt programmé de leurs suivis
- L'hospitalisation plus importante (+ 10%) en termes de solution de soutien.

	2009	2010	2011	2012
Hommes	32%	30%	29%	26%
Femmes	68%	70%	71%	74%

A l'image des statistiques nationales, l'accompagnement des hommes est en constante diminution alors que ces derniers sont toujours plus nombreux à réussir leur passage à l'acte.

Comme l'an dernier l'accompagnement s'effectue à 75% sur 1 à 5 entretiens. Les 25% de suivis avec + de 6 entretiens intègre plus souvent le travail avec l'entourage.



Ici sont mis en évidence les intervenants principaux, il se peut que, pour une même personne, il y ait plusieurs intervenants qui n'ont pas été comptabilisés.

La rubrique « Aucun » ne signifie pas que les personnes n'ont pas de médecin traitant, mais celui-ci n'est pas sollicité par le patient.

Dans les intervenants sociaux, on retrouve les assistantes sociales, les services de tutelle... et dans les intervenants sont pris en compte les mesures jeunes majeurs.

A noter 4 situations de personnes suivies par le service de Milieu Ouvert ont été accompagnées par Relier.

Conclusion et perspectives

Fin 2012 le dispositif recevait l'assurance d'un financement de l'ARS (Agence Régionale de la Santé) stabilisé pour trois ans.

L'embauche d'une nouvelle psychologue vient ainsi renforcer l'accompagnement social.

Nous avons proposé au service des urgences psychiatrique de l'hôpital Nord d'être présents toutes les semaines à la relève des équipes médicales ce qui permet une plus grande réactivité auprès des patients et un lien avec le soin somatique.

En 2013 RELIER comptabilisera 10 années d'existence, c'est l'occasion pour ce dispositif d'afficher son engagement au côté des plus fragiles et son savoir faire dans le développement des facteurs de protection par l'implication de l'entourage.

6. Projets et perspectives

2012, année de transition entre les deux CPOM engagés par SAUVEGARDE 42 avec le Conseil Général a permis, au regard du bilan établi, de questionner la pertinence des interventions et des modes d'organisation en milieu ouvert. Le service a retrouvé son niveau d'habilitation pour le suivi de 2 212 mineurs.

Malgré la diminution de nos prises en charge, nous avons poursuivi les efforts en matière de déjudiciarisation et tenté de favoriser l'accompagnement dans le cadre administratif qui fait une place plus grande à l'implication des parents.

Nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de diversifier les modes de prise en charge en complément d'interventions déjà « sur-mesure » réalisant le quotidien de nos accompagnements. L'expérimentation engagée depuis janvier 2012 " ENTR'EUX TEMPS", à ce jour pérennisée, contribue au développement de projets en lien avec les évolutions du public et des réalités de chaque territoire.

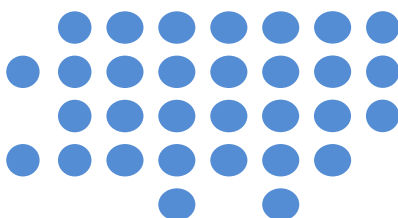
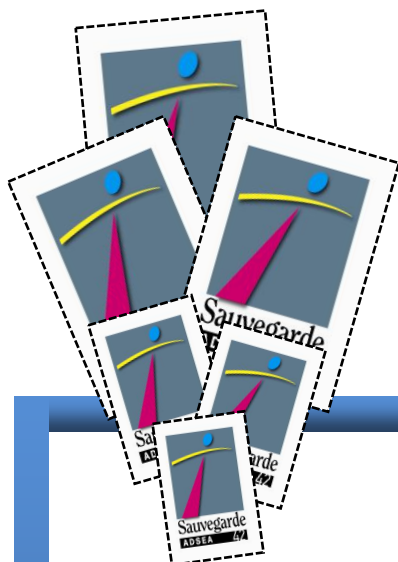
La construction d'interventions nouvelles s'élaborent en direction de certaines problématiques, repérées comme majoritaires dans nos effectifs ou ne trouvant pas toujours de réponses adaptées comme : les conflits conjugaux, les crises familiales nécessitant un éloignement, les échecs de placement... Nous poursuivons nos réflexions à partir de besoins, repérés sur le terrain, que nous voulons croiser avec nos partenaires et les prescripteurs.

Notre engagement dans la nouvelle mesure d'Investigation (MJIE) s'est concrétisé en 2012 par l'expérimentation du cadre et de la mise en œuvre des directives de la circulaire. Un récent bilan de fonctionnement montre globalement son appropriation par les professionnels du service qui soulèvent encore quelques questions autour de la temporalité et de la modularité.

A travers le dispositif ASIJED, nous sommes impliqués dans l'accompagnement social global, qui s'adosse à la dimension partenariale locale, pour agir de manière forte et dynamique avec les jeunes qui nous sont adressés. Nous défendons l'importance d'une politique moins sectorielle en faveur des jeunes, à travers un appui qui prenne en compte la personne dans les différents aspects de sa vie, offrant de surcroît la plus value d'un soutien dans la durée, souvent indispensable à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet.

L'engagement du service à la mise en conformité de ses locaux nous conduit à envisager le déménagement des antennes de Feurs et Andrézieux en 2013. Nous priorisons dans cet objectif des implantations de proximité afin de favoriser la réactivité des actions et le travail d'implantation du public avec le tissu local.

Avec de départ à la retraite d'un directeur de Service nous nous préparons à une nouvelle organisation en Pôle pour le deuxième semestre 2013. Les nombreux réaménagements du SIESI depuis cinq ans ont impacté les personnels, les secteurs d'intervention, et d'une certaine façon les pratiques éducatives. Ces changements sont encore en cours notamment avec le souci d'une harmonisation départementale qui s'avère assez longue et complexe mais qui fait sens dans l'engagement des professionnels auprès de l'enfant et de sa famille.



L'Association en bref

L'ADSEA 42, Association de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte, créée en 1935 dans le département de la Loire, est engagée dans la protection de l'enfance en danger et dans l'aide aux adultes en situation d'exclusion sociale. Elle est animée depuis son origine par des bénévoles et s'appuie sur la compétence de 350 professionnels de l'enfance dans toute la Loire.

Se référant à des valeurs humanistes (dignité de la personne humaine, reconnaissance des droits et des devoirs de chacun, rôle primordial de la famille) les objectifs de l'ADSEA 42 sont de :

- ▶ lutter contre les exclusions
- ▶ protéger l'Enfance en danger ou en risque de danger
- ▶ apporter des réponses adaptées à la délinquance
- ▶ participer à l'élaboration des politiques sociales

500 enfants, jeunes et adultes. En partenariat avec le Conseil Général, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (D.D.A.S.S), elle gère 12 services ou établissements sur le département de la Loire.

